



N°2020- 09 -AMB-BF-LBV/CMD/PC

NOTE CIRCULAIRE

Face à la pandémie du CORONAVIRUS, les pays ont édicté des mesures préventives et des consignes d'hygiène pour barrer la progression de cette maladie.

L'Ambassade invite donc la communauté burkinabè résidant dans les pays de sa juridiction à observer rigoureusement ces différentes mesures, et à respecter strictement les restrictions de déplacement décidées par les autorités de ces pays.

L'Ambassade sait compter sur le civisme de la communauté burkinabè quant au respect desdites mesures et de leur mise en œuvre.

Fait à Libreville, le 23 mars 2020

L'Ambassadeur

Saïdou ZONGO
Chevalier de l'Ordre National